

## Manifeste du Collectif de l'Orbe.

Le présent manifeste est relatif aux œuvres existantes et à venir, rendues publiques par le Collectif de l'Orbe. Ses principes s'appliquent à tous les textes, à tous les articles, à toutes les critiques comme une volonté du collectif, commune à tous ses membres, de se démarquer des lignes éditoriales classiques.

Le présent manifeste ayant été proclamé devant témoins le [Date] à [Lieu] est appliqué dans le cadre des Œuvres du Collectif de l'Orbe «Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper» : par tous – partout – toujours.

Principes fondateurs :

### **Originalité**

Les membres du Collectif de l'Orbe s'engagent à ne produire que des textes originaux. Le plagiat, la reproduction, l'imitation, la pastiche sont proscrits. L'inspiration primale puisée dans l'air du temps reste le seul moteur de la créativité du Collectif. Le non-conformisme est un idéal partagé par les membres du Collectif qui l'appliqueront lorsqu'ils représenteront le groupe.

### **Surprise**

Les textes, productions et œuvres du Collectif de l'Orbe auront pour objectif de susciter la surprise chez le lecteur, chez l'auditeur, dans l'assistance et dans le cas d'un jeu de rôle, chez le joueur. Une production convenue n'entraînant pas d'effet de surprise dans le contenu, l'intrigue, la narration ou la forme ne sera pas couverte par la référence au Collectif de l'Orbe.

### **Incertitude**

Toute idée, valeur, opinion, pensée présentée comme vérité dans une production du Collectif de l'Orbe peuvent être remise en question et librement discutée par ses membres. Les certitudes empiriques sont proscrites. L'ouverture d'un débat et d'une mise à l'épreuve, pour la matière contestée, doit toujours précéder la publication sous référence au groupe.

Les limites de la réalité perçue et acceptée, les frontières des systèmes conventionnels, les contours des dogmes seront explorés pour servir l'intérêt du public et aider à la réflexion ouverte et saine.

### **Belgitude**

Lorsque l'unité de lieu est incertaine au sein d'une œuvre du Collectif de l'Orbe, l'auteur privilégie systématiquement la Belgique comme localisation. Les concepts culturels et éléments de vocabulaire locaux sont privilégiés. L'objectif n'est pas de restreindre ou de limiter la compréhension par un public non-belge mais de promouvoir les accents et thèmes partagés par les membres du Collectif. Les références ou thèmes tels que l'auto-dérision, la pluriculturalité, le surréalisme, le sens du consensus, le décalage avec les conventions seront favorisés. Pour faciliter la compréhension, les termes de patois, d'argot et les expressions francophones belges seront annotées et traduites.

### **Clair obscur**

L'inexpliqué n'a aucun besoin d'être défini. Les termes propres, symboles ou néologismes employés dans les productions du Collectif se suffisent à eux-même. L'auditeur, le lecteur, le spectateur ou le joueur trouve sa propre explication, rationnelle ou non, et confère le sens désiré à la production. L'auteur du Collectif de l'Orbe prendra soin de susciter la réflexion du public en usant du principe du clair obscur – ou Oxymore – pour surprendre et instiller le doute.

### **Validation**

Chaque production du Collectif de l'Orbe est validée par ses membres fondateurs. Tout membre du Collectif possède un droit de veto interdisant la publication d'une création sous référence « Collectif de l'Orbe ». Lorsque le droit de veto est utilisé, il sera motivé et un atelier exceptionnel sera créé, à l'initiative du membre contestataire. Cet atelier doit au strict minimum inclure l'auteur de l'œuvre. Si un membre est empêché d'user de sa validation ou de son veto, il pourra déléguer un autre membre pour l'exercer librement en son nom.

### **Signature**

La signature d'un auteur du collectif est toujours précédée de la mention « *pour le Collectif de l'Orbe*, ». L'auteur peut choisir de signer de son nom ou de son pseudonyme. Si un pseudonyme est utilisé, les membres du collectif respecteront l'anonymat de l'auteur et ne divulgueront aucun renseignement d'ordre personnel [incluant ses contacts] sur le membre anonyme.

Lorsque plus de trois membres du collectif auront produit une œuvre en commun, la signature « *Le Collectif de l'Orbe* » sera préférée.

### **Admission et Exclusion**

Un nouveau membre est admis sur parrainage et sur présentation d'une œuvre répondant aux critères de publication du Collectif de l'Orbe. Seuls les membres ayant passé une année à œuvrer au Collectif peuvent devenir parrains. Le statut de membre n'entraîne aucune obligation. La seule participation à la dynamique du collectif et à ses productions suffit à attester du statut de membre.

Un membre est exclu du Collectif de l'Orbe lorsqu'il n'a pas collaboré en tant qu'auteur, relecteur, illustrateur, critique ou muse pendant une année. Un membre qui essaye de détourner les objectifs du Collectif de l'Orbe à des fins mercantiles, d'enrichissement personnel ou de profit est exclu sur base d'un vote à la majorité.

Le nombre des membres fondateurs est de 3 (trois).

Le nombre maximum de membres permanents est fixé à 42 (quarante-deux).